



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 mars 2024 à 19h**

**Convocation du 22 mars 2024**

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ISLE SAINT GEORGES, se sont réunis dans la salle des Gravettes sous la Présidence de Mme DAUBANES Stéphanie, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 121-10 et L 225 du Code des Communes.

**Étaient présents :** DAUBANES Stéphanie, LEMIRE Jean-André, LEMIRE Audrey, LAPLAGNE Manon DES GROTTES Olivier, ORDAX Cédric, NAPIAS Christophe, ROUSSEIL Leslie, LALANNE Dominique, SAUZEAU Elodie, BONNET Hélène, COURDURIER Véronique.

**Absents excusés :** JEANTIEU Brigitte procuration à LEMIRE Jean-André, BANOS Guillaume.

**Absent :** DUPOUY Ludwick .

Le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.  
Manon Laplagne a été désigné comme secrétaire de séance

En ouverture de séance Mme le Maire rappelle que le conseil Municipal est enregistré et que chacun(e) doit demander la parole avant d'intervenir.

Mme BONNET indique que les convocations ou autres documents envoyés par mél partent souvent dans ses spams. Il lui est conseillé de vérifier ses paramètres de messagerie puisqu'à priori elle est la seule dans ce cas

**Approbation du compte de gestion 2023 : Délibération 01-2024 : (unanimité)**

Mme le Maire donne la parole à Mme Audrey LEMIRE qui explique qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier Municipal de Castres Gironde, qui présente des résultats concordants avec ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'exercice 2023,  
Le Conseil Municipal :

- 1° **déclare** que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Comptable assignataire pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par Madame DAUBANES Stéphanie, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- 2° **approuve** : de ce fait le compte de gestion pour 2023.

**Vote du compte administratif 2023 : Délibération 02-2024 : (unanimité)**

Le conseil est informé que contrairement à l'année dernière Mme DAUBANES ne participera pas au vote, car en 2023 ce n'était pas son compte administratif qui était voté mais celui de Christian PATROUILLEAU.  
Pour précision la présentation synthétique du compte administratif et du budget seront mis à disposition sur le site internet de la commune

1° Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame le maire DAUBANES Stéphanie, examine le compte administratif 2023, présenté par madame LEMIRE Audrey 2<sup>ème</sup> adjointe chargée de la préparation budgétaire, qui s'établit et se résume comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés.....		328 779,54	45 690,93		45 690,93	328 779,54
Opérations de l'exercice.....	372 481,93	469 282,94	206 405,23	191 235,33	578 887,16	660 518,27
<b>TOTAUX</b>	<b>372 481,93</b>	<b>798 062,48</b>	<b>252 096,16</b>	<b>191 235,33</b>	<b>624 578,09</b>	<b>989 297,81</b>
Résultats de clôture.....		96 801,01	15 169,90			
Part affectée à l'investissement		0,00				
Restes à réaliser			159 726,94	90 000,00	69 726,94	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>425 580,55</b>	<b>60 860,83</b>			



## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 mars 2024 à 19h

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
CHAPITRE	CA22	CA23	CHAPITRE	CA 2022	CA 2023		
011	Charges à caractère général	129 130,17	134 839,53	013	Atténuations de charges	600,00	0,00
012	Charges de personnel	208 884,47	197 160,83	70	Produits des services, du domaine et vent	24 919,65	31 158,40
14	Atténuation de produits		0,00	73	Impôts et taxes	260 002,17	271 335,52
65	Autres charges de gestion courante	32 075,48	36 414,72	74	Dotations et participations	103 196,44	114 741,03
66	Charges financières	4 263,50	3 138,34	75	Autres produits de gestion courante	38 322,36	44 758,07
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	76	Produits financiers	2,03	3,11
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	611,48	928,51	77	Produits exceptionnels	1 474,07	6 675,33
				78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	203,99	611,48
	<b>TOTAL</b>	374 965,10	372 481,93		<b>TOTAL</b>	428 720,71	469 282,94
<b>Excédent</b>				<b>96 801,01 €</b>			

A noter une économie globale aux alentours de 2400€ en dépenses

*Des dépenses en plus* sur les fluides, de la fourniture des repas scolaires, sur le chapitre 65 (5000€ de subvention au CCAS),

*Des dépenses en moins* sur la maintenance, les charges de personnel pour un montant de 12000 € malgré les revalorisations de salaire car il y a eu un départ à la retraite d'un agent en longue maladie qui était rémunéré par la mairie

*Des recettes en plus*

sur le chapitre 70 dues à un décalage de perception de la régie scolaire entre 2022 et 2023,

sur le chapitre 73 particulièrement dues à l'augmentation des bases d'imposition et la taxe perçue sur les pylônes

sur le chapitre 74 car on a perçu des arriérés du contrat CAF

sur le chapitre 75 : le nouveau loyer de l'épicerie et une forte reprise des locations de la salle des gravettes

sur le chapitre 77 : correspond à un avoir ancien d'un trop payé à notre fournisseur d'énergie.

### Investissement

OPERATIONS	BP 2023 (DMMET VIREMENTS INCLUS)	CA23	OPERATIONS	BP 2023	CA 23
001_Solde d'exécution 2021 reporté	46 600,93 €	-			
16_Operations Financières (dette en capital)	28 206,00 €	28 204,13 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000,00 €
166-remboursement caution	826,00 €	826,00 €		0,00 €	1 000,00 €
020_Dépenses imprévues	14 869,47 €	0,00 €	021_Virement de la section de fonctionnement	180 000,00 €	
			10_Dotation, Fonds divers et réserves (FCTVA)	66 000,00 €	62 344,06 €
				55 000,00 €	58 772,01 €
				taxes aménagements	5 572,85 €
24_Voirie	1 500,00 €	0,00 €	24_Voirie	0,00 €	0,00 €
AMO Travaux de voirie	1 500,00 €				
25_Acquisition Matériel	2 000,00 €	1 568,40 €	25_Acquisition Matériel	0,00 €	0,00 €
Matériel informatique (bureau accueil)	2 000,00 €	1 568,40 €			
27_Batiments communaux	61 046,00 €	17 644,66 €	27_Batiments communaux	11 495,00 €	11 495,00 €
Vente bâtiment Paléolan Face arrière	33 500,00 €	15 000,00 €			
Refaction électricité logement communal	18 000,00 €	0,00 €			
Refaction escalier logement communal	4 000,00 €	0,00 €			
Travaux préau logement	2 545,00 €	2 544,55 €	FDAEC	11 495,00 €	11 495,00 €
Travaux amélioration humidité logement	5 000,00 €				
37_Eclairage Public	1 500,00 €	0,00 €	37_Eclairage Public	0,00 €	0,00 €
Programme remplacement ampoule (SDEEG)	1 500,00 €				
46_Amenagement public - Mobilier Urbain	2 400,00 €	0,00 €	46_Amenagement public - Mobilier Urbain	0,00 €	0,00 €
Mise en place de clou - Aménagement parking Place	2 400,00 €				
49_ADAP	23 736,00 €	18 936,48 €	49_ADAP	14 000,00 €	0,00 €
Report 2022	2 736,00 €	2 136,00 €	Solde DETR 2017	14 000,00 €	
Finalisation travaux réglementation ALPA* (école et	2 1 000,00 €	18 200,48 €			
rembarde accès PMR supplémentaires)					
63_Epicerie le magasin	223 169,02 €	139 026,67 €	63_Epicerie le magasin	144 435,42 €	116 306,67 €
Aménagement du bâtiment			Etat report 2022	40 435,42 €	40 435,67 €
Report 2022 bâtiment	7 759,02 €	6 571,02 €	Région Nouvelle-Aquitaine report 2022	20 000,00 €	20 000,00 €
Réhabilitation Bâtiment	3 500,00 €	759,51 €	Conseil Départemental report 2022	44 000,00 €	44 000,00 €
Panneau d'affichage	1 500,00 €	0,00 €	Communauté des Communes de Montignac report 2022	40 000,00 €	0,00 €
Aménagement extérieur et sécurisation des alentours			Demande aménagement sécurité (école et arènes)	11 960,00 €	11 960,00 €
Travaux	180 000,00 €	116 438,70 €			
Report 2022 AMO	13 680,00 €	13 680,00 €			
Mise à jour du contrat AMO	6 720,00 €	2 437,44 €			
46801_Operations pour compte de tiers -	60 000,00 €	0,00 €	46_Amenagement public - Mobilier Urbain	60 000,00 €	0,00 €
Aménagement remboursable par le département viais	50 000,00 €	0,00 €	aménagement épicerie	60 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>454 930,42</b>	<b>206 405,23</b>	<b>TOTAL</b>	<b>454 930,42</b>	<b>191 235,33</b>
	<b>-15 169,90</b>		<b>Déficit</b>		



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 mars 2024 à 19h**

Mme COURDURIER s'inquiète sur le déficit investissement. Mme LEMIRE indique c'est une chose logique en comptabilité des collectivités locales. Ce déficit est comblé par les recettes de la section de fonctionnement (voir affectation des résultats).

Concernant les 53% des dépenses consacrées aux charges de personnel, Mr DESGROTTES demande si c'est normal comparé aux autres collectivités. Oui c'est compris en général entre 50 et 60%.

**Considérant**, le retrait de Madame Le Maire, DAUBANES Stéphanie, au moment du vote  
Mme LEMIRE prenant la présidence de l'assemblée  
2° Après examen, le conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2023.

**Affectation des résultats 2023 : Délibération 03-2024 : (unanimité)**

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE A REPORTER OU A AFFECTER	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 45 690,93 €		- 15 169,90 €	- 60 860,83 €	159 726,94 € 90 000,00 €	- 69 726,94 €	- 130 587,77 €
FONCT	328 779,54 €		96 801,01 €	425 580,55 €			425 580,55 €

Il n'y a pas de questions, Mme le Maire fait voter l'affectation des résultats.

**Approbation du budget 2024 : Délibération 04-2024 : (unanimité)**

Mme le Maire propose un budget 2024 qui s'équilibre

En Dépenses et recettes de fonctionnement à 679 442,78 €

et

En Dépenses et recettes d'investissement à 343 287,77 €.

Il est présenté dans le détail par Mme LEMIRE Audrey.

**Fonctionnement**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	679 442,78 €	RECETTES	679 442,78 €
011_Charges à caractères général	197 850,00 €	002_Excedents antérieur 2023 reporté	294 992,78 €
012_Charges de personnel	221 000,00 €	013_Atténuation de charges	0,00 €
014_Atténuation de produits	12 000,00 €		
022_Dépenses imprévues	0,00 €	70_Prestations de services	20 000,00 €
023_Virement à la section d'investissement	82 700,00 €	73 et 731_Impôts et Taxes, fiscalité	240 000,00 €
65_Autres charges de gestions courante	160 892,78 €	74_Dotations, Subventions, et Participations	93 500,00 €
66_Charges financières	2 000,00 €	75_Autres Pdts de gestion courantes	30 000,00 €
67_charges exceptionnelles	1 500,00 €	77_Produits exceptionnels	0,00 €
68_Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €	78_Reprise sur amortissement, dépréciations et provisio	950,00 €



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 mars 2024 à 19h**

**Investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>343 287,77 €</b>	<b>RECETTES</b>	<b>343 287,77 €</b>
001_Solde d'exécution 2023 reporté	60 646,16 €	021_Virement de la section de fonctionnement	82 700,00 €
16_Opérations Financières (dette en capital)	13 900,00 €		
<del>020_Dépenses imprévues</del>		1068 - Affectation du résultat	130 587,77 €
		10_Dotation, Fonds divers et réserves (FCTVA)	25 000,00 €
24_Voirie	1 080,00 €	24_Voirie	0,00 €
AMO travaux de voirie Reports 2023	1 080,00 €		
25_Acquisition Matériel	3 800,00 €	25_Acquisition Matériel	0,00 €
Matériel informatique	1 500,00 €		
Matériel atelier (scie sabre et tondeuse)	2 300,00 €		
27_Batiments communaux	93 768,12 €	27_Batiments communaux	5 000,00 €
Volets bâtiment Pelletan Face arrière Reports 2023	33 412,34 €	FDAEC	5 000,00 €
Refection électricité logement communal Reports 2023	17 355,78 €		
Refection escalier logement communal	4 000,00 €		
Vmc logement communal	500,00 €		
Aménagement Mairie (Volets, bandeaux...)	29 500,00 €		
Salle des fetes (changement climatisation)	5 000,00 €		
Mise aux norme securité incendie des batiments communaux	4 000,00 €		
37_Eclairage Public	1 200,00 €	37_Eclairage Public	0,00 €
Programme remplacement ampoule (SDEEG)	1 200,00 €		
46_Amenagement public -	57 271,36 €	46_Amenagement public - Mobilier Urbain	0,00 €
Mise en place de clou - Aménagement parking Place	2 271,36 €		
Mobilier Urbain	5 000,00 €		
Parking Gravettes	50 000,00 €		
49_ADAP	600,00 €	49_ADAP	10 000,00 €
Report 2023 (dalles)	600,00 €	Solde DETR 2017	10 000,00 €
53_Epicerie le magasin	61 022,13 €	53_Epicerie le magasin	40 000,00 €
Aménagement du bâtiment		Communauté des Communes de Montresquieu report 2023	40 000,00 €
Report 2023 bâtiment	1 188,00 €		
Aménagement extérieur et sécurisation des alentours			
Travaux Report 2023	47 570,34 €		
Report 2023 AMO	6 249,12 €		
Aménagement extérieur	6 014,67 €		
chap 45_Opérations pour compte de tiers - tvx sur voirie départementale	50 000,00 €	chap 45_Opérations pour compte de tiers - tvx sur voirie départementale	50 000,00 €
Report 2023 pour convention de prise en en charge	50 000,00 €	Report 2023 pour convention de prise en en charge	50 000,00 €

Il n'y a pas de questions, Mme le Maire fait voter le budget

**Impôts locaux : Vote des taux 2024 : délibération n°05-2024 (unanimité) :**

Madame le Maire donne la parole à Mme LEMIRE Audrey qui, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Ceci étant exposé, il est proposé

1° De maintenir les taux d'imposition en 2024 identiques à l'existant soit

- TH : 20,74 %
- TFB : 40,07 %
- TFPNB : 51,85 %

2° D'inscrire les crédits au chapitre 73 article 731 du budget de la Commune.

3° De charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A noter que l'augmentation des bases serait de 3,9% en 2024.



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 mars 2024 à 19h**

**Subventions 2024 aux associations : délibération n° 06-2024 :**

Ces subventions sont proposées et présentées par Mme Le Maire

Ces propositions prennent en compte les projets 2024, mais aussi la trésorerie des associations.

Après débat les montants votés sont les suivants :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Montant voté en €</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Ne participe pas au vote</b>
ACCA	350	13	0	0	0
AJC	600	12	0	0	1
ARS	1 000	12	0	0	1
ASTA	250	13	0	0	0
Comité des Fêtes	1 500	12	0	0	1
Anciens Combattants	300	13	0	0	0
APE les Cartables Fleuris	400	13	0	0	0
Coopérative Scolaire	450	13	0	0	0
CCAS d'Isle Saint Georges	5 000	13	0	0	0

2° Pour le CCAS et la coopérative scolaire, il est précisé qu'il s'agira d'un montant maximum et que le versement sera fait en fonction des besoins de trésorerie pour le CCAS. Pour la coopérative scolaire la commune pourra participer à hauteur de 150 € par sortie scolaire, pour 3 sorties scolaires maximum dans l'année après accord et présentation d'un justificatif.

3° Le conseil municipal décide d'approuver la proposition faite.

4° D'inscrire les crédits au chapitre 65, du budget de la Commune.

Fin de séance à 20h05